

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la **séance extraordinaire** du conseil municipal, tenue le lundi 24 juillet 2017 à 19 h, à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Monsieur Dany Fortin, conseiller au siège #2
 Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Sont absentes : Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1
 Madame Lynda Bernier, conseillère au siège #5

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. La directrice générale adjointe, Madame Huguette Marcoux, est également présente et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 10. Il remercie les membres du conseil de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Il est constaté que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (articles 152, 153 et 156) à tous les membres du conseil présents ou absents à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et constatation de la signification de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acquisition d'un tracteur utilitaire compact suite aux appels d'offres sur invitation
4. Acquisition d'une tondeuse ventrale pour le tracteur utilitaire compact
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. Levée de l'assemblée

2017-138 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté dans l'avis de convocation transmis le 18 juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Acquisition d'un tracteur utilitaire compact suite aux appels d'offres sur invitation

La conseillère au siège #6, Madame Sylvie Bouffard, divulgue la nature générale de son intérêt avant le début des délibérations sur cette question et s'abstient de participer à celles-ci et de voter conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM).

2017-139 ACQUISITION D'UN TRACTEUR UTILITAIRE COMPACT USAGÉ

Considérant la résolution #2017-113 relative au lancement de l'appel d'offres sur invitation écrite pour l'acquisition d'un tracteur utilitaire compact neuf avec équipements (tondeuse ventrale et souffleur à neige frontal) afin de remplacer le vieux tracteur Kubota B6200 1985;

Considérant que les soumissions tiennent également compte d'un crédit en retour du vieux tracteur Kubota B6200 1985 et de ses équipements;

Considérant que nous avons reçu les soumissions suivantes suite à un premier appel d'offres :

- Garage Paul-Émile Anctil Ltée de Mont-Joli pour un tracteur Massey Ferguson 1736H équipé au montant de 49 209,30 \$ taxes incluses;
- Cam-Trac Rimouski pour un tracteur Kubota B3350HDTCC équipé au montant de 51 905,45 \$ taxes incluses (erreur TPS, devrait être 51 681,26 \$);
- Centre agricole Bas-St-Laurent inc. de Rimouski pour un tracteur Mahindra 1538HSTCAB équipé au montant de 53 319,66 \$ taxes incluses;
- Groupe JLD Laguë de Saint-Anaclet pour un tracteur John Deere 3033R équipé au montant de 65 287,40 \$ taxes incluses;

Considérant que le conseil municipal juge le montant du plus bas soumissionnaire supérieur aux attentes et désire opter pour une solution plus économique soit l'achat d'un tracteur utilitaire compact usagé;

Considérant la résolution #2017-128 relative au lancement de l'appel d'offres sur invitation écrite pour l'acquisition d'un tracteur utilitaire compact usagé avec équipement (souffleur à neige frontal) afin de remplacer le vieux tracteur Kubota B6200 1985;

Considérant que nous avons reçu la soumission suivante suite au dernier appel d'offres :

- Monsieur Jonathan Fortin de Baie-des-Sables pour un tracteur John Deere modèle 3520 année 2011 équipé d'un souffleur à neige frontal et d'un chargeur avant au montant de 34 492,50 \$ taxes incluses.

Considérant que le conseil municipal désire emprunter à même son fonds de roulement (*Règlement numéro 2009-01*) une somme suffisante pour financer cette dépense en immobilisations le tout conformément à l'article 1094 et suivant du *Code municipal du Québec*;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Fortin et résolu de retenir la soumission de Monsieur Jonathan Fortin de Baie-des-Sables au montant de 30 000 \$ plus les taxes pour l'acquisition d'un tracteur utilitaire compact usagé de marque John Deere, modèle 3520, année 2011. Cette acquisition inclut un souffleur à neige frontal et un chargeur avant.

Pour financer cette dépense d'investissement, la municipalité emprunte à même son fonds de roulement une somme de 31 500 \$ équivalent à la dépense nette en immobilisation. La municipalité prévoit chaque année, à même ses revenus généraux, une somme suffisante (6 300 \$) pour rembourser cet emprunt au fonds de roulement pour un terme de 5 ans.

Il est également résolu de refuser les quatre (4) soumissions reçues en vertu de la résolution #2017-113 pour l'acquisition d'un tracteur utilitaire compact neuf.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.

Madame Sylvie Bouffard se retient de voter.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. Acquisition d'une tondeuse ventrale pour le tracteur utilitaire compact

2017-140 ACQUISITION D'UNE TONDEUSE VENTRALE POUR LE TRACTEUR UTILITAIRE COMPACT

Considérant la résolution #2017-139 relative à l'acquisition d'un tracteur utilitaire compact usagé de marque John Deere;

Considérant qu'il est nécessaire d'équiper ce tracteur d'une tondeuse ventrale afin de répondre aux besoins de la municipalité;

Considérant que le conseil municipal désire emprunter à même son fonds de roulement (*Règlement numéro 2009-01*) une somme suffisante pour financer cette dépense en immobilisations le tout conformément à l'article 1094 et suivant du *Code municipal du Québec*;

En conséquence, il est proposé par monsieur Damien Ouellet de ne pas retenir l'achat de la tondeuse ventrale John Deere de 72 pouces de large chez le Groupe J.L.D. Laguë de Saint-Anaclet au montant de 6 200 \$ plus les taxes. Un autre fournisseur offre le même produit à un montant moins élevé. Après vérification, une décision sera prise à la prochaine séance du conseil le 7 août 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucune question n'a été soulevée.

6. Levée de l'assemblée

2017-141 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Véronique Lamarre et résolu de lever la session à 19 h 35.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Huguette Marcoux
Directrice générale adjointe

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire